



RÉVISION DU DOCOB ET DU PLAN DE GESTION DES MARAIS ARRIÈRES-LITTORAUX DU BESSIN

Compte rendu des groupes de travail

Phase 3 - Plan d'action

15 décembre 2022

À Ver-sur-Mer

Ce **compte-rendu** rappelle les principaux échanges intervenus lors des groupes de travail du matin (thématiques « trait de côte, usages et gestion ») et de l'après-midi (thématiques « gestion écologique et ouverture au public »).

La **liste** des participants est présentée en annexe de ce compte-rendu.

Les **diaporamas** projetés au cours des réunions sont fournis en accompagnement de ce compte-rendu.

GROUPE DE TRAVAIL « TRAIT DE CÔTE, USAGES ET GESTION » (matin)

La présentation a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

Sectorisation des marais en fonction de l'évolution attendue des habitats naturels (stratégie d'intervention ou de non-intervention sur le trait de côte – objectif stratégique 1.1)

- M. THIBERGE (maire de Graye-sur-Mer) fait le lien entre la démarche de la présente étude et la démarche « Notre littoral pour demain à l'horizon 2050 – 2100 », en pointant notamment la complémentarité d'échelle (respectivement 10 ans et 30/70 ans). M. THIBERGE met en avant le fait que jusqu'à 2050, la notion d'accompagnement et d'adaptation est rassurante, mais qu'à moyen/long terme il y aura des choix à faire, notamment sur Asnelles. Par exemple, M. THIBERGE pointe la nécessité de préserver le bourg de St-Côme et ses demeures patrimoniales (à l'ouest des marais de Ver-Meuvoines). Ces enjeux globaux auront des interactions avec le travail mené sur le site Natura/CDL.
- M. DESMOULINS (vice-président de Ter'Bessin) précise que les moyens financiers guideront les choix de la collectivité Ter'Bessin en fonction des résultats de l'étude de dangers (EDD) qui sera rendue en 2023 et fera l'objet d'une validation préfectorale.

M. DESMOULINS précise que l'EDD vise à démontrer les phénomènes de risque de submersion et leur impact sur le volet socio-économique.

M. BERTEMONT (élu de Ver-sur-Mer) s'étonne du délai de réalisation des études GEMAPI.

M. DESMOULINS rappelle le caractère récent de la loi MAPTAM créant la compétence GEMAPI avec les imperfections qui subsistent dans sa mise en œuvre. Le dossier est délicat et il est important de le traiter au mieux.

Présentation des actions relatives aux ouvrages hydrauliques et à la protection du trait de côte (en fonction des orientations retenues par marais)

- M. THIBERGE explique que l'ASA du marais de Graye-sur-Mer n'existe plus et que la maîtrise d'ouvrage de cette action n°1 (restauration/surveillance/entretien des ouvrages hydrauliques) pourrait être prise par la commune de Graye-sur-Mer. Un système de gouvernance est à mettre en place.
M. THIBERGE met en avant la pertinence de mettre en lien les différentes ASA du territoire, au travers d'une structure unique, permettant ainsi de définir et partager des objectifs communs.
- M. WEIL (CATER) demande si la question de la continuité écologique a été intégrée dans la réflexion sur le réseau hydraulique. Les cours d'eau n'ayant pas été cartographiés, il est préférable de parler ici de réseau hydrographique.

M. DALLEMAGNE (CERESA) explique que les travaux précis n'ont pas été définis à ce stade. Un travail de partage de la maîtrise d'ouvrage est à mener prioritairement (avec ASA et propriétaires). La question de la continuité écologique sur les cours d'eau sera à traiter une fois la maîtrise d'ouvrage définie (la fiche action abordera cette notion).

- M. DUVAL (SCI des Dunes) demande à ce que l'ASA de défense contre la mer soit mentionnée dans les partenaires, y compris sur le secteur de Meuvaines, au regard du travail à mener sur les émissaires.
- M. THIBERGE met en avant le rôle stratégique, dans le cadre du futur système d'endiguement mis en œuvre par la GEMAPI, des dérivations de la Provence entre les marais de Ver-sur-Mer et de Graye-sur-Mer. Ces dernières jouent en effet un rôle de soupape de sécurité pour dévier l'eau à l'Est, en cas de besoin.
- M. DESMOULINS précise qu'au sein de la compétence GEMA, Ter'Bessin porte la compétence ruissellement afin de travailler en amont sur les bassins versants, avec un objectif d'éviter les inondations au niveau de la Gronde.
- M. DUVAL exprime son incompréhension devant le fait que le Conservatoire du littoral (CDL) achète des territoires pour ne pas les défendre.

Mme Bureau (CDL) explique que le Conservatoire achète des espaces naturels pour les préserver, lutter contre l'urbanisation et les ouvrir au public. Avec les changements climatiques, les milieux naturels évoluent et certaines portions sous propriété du CDL passeront en DPM. La vision du CDL n'est donc pas fixiste.

- M. BERTEMONT fait part du regret de la municipalité de Ver-sur-Mer suite à l'impossibilité d'organiser un chantier de renforcement dunaire à l'aide des sapins de Noël récoltés par la commune début 2022. Il déplore le manque de concertation autour de ce projet.

M. ZUCCHET rappelle que plusieurs temps d'échange autour de ce projet ont été organisés avec la commune et les services de l'état ; le fait que ce chantier n'ait pas été organisé relève d'une décision de la sous-préfecture au regard du contexte spécifique de ce site (site classé, présence d'habitats d'intérêt communautaire, réinstallation d'espèces protégées sur la brèche concernée par les travaux...).

- En ce qui concerne l'action n° 2, M. DE MONTE précise que le CDL fait partie des ASA et contribue donc, en tant que propriétaire, à la défense contre la mer. Il pointe le risque de submersion des habitations en cas de non-intervention et rappelle que le biotope va changer et des espèces disparaître.
- M. DALLEMAGNE rappelle le fait que le CDL n'est pas porteur de la compétence GEMAPI. M. DE MONTE aurait souhaité qu'une protection frontale puisse être portée par Ter'Bessin.
- M. DE MONTE rappelle la problématique de sécheresse sur les mares de chasse cette année. M. DALLEMAGNE demande si cette problématique est liée au climat ou à la gestion de l'eau ?
- M. CHEVALLIER (SCI des Dunes) demande, au regard de l'existence d'un protocole de gestion des niveaux d'eau (Agence de l'Eau / SCI des Dunes), à ce qu'une mise en cohérence soit assurée entre la gestion de la vanne V5 en bas du hâble de Heurtot et celle de la vanne V6. En hiver, l'ouverture de cette vanne V6 laisserait de la marge pour gérer les niveaux d'eau au sein du marais de Meuvaines.

M. DE MONTE précise que cette vanne est gérée par l'ASA des marais et qu'une réparation est programmée.

M. DALLEMAGNE met en avant le besoin d'échanger entre les acteurs, afin de pouvoir mettre en cohérence la gestion de l'eau sur les marais.

- M. DE MONTE estime que la vanne V4 du Paisty Vert fonctionne correctement. La seconde vanne (V3) aurait en revanche, besoin de réparation, de même que la porte à flot qui n'est plus fonctionnelle. Toutefois, M. DE MONTE pointe la difficulté à trouver des entreprises.

M. ZUCCHET (Département du Calvados) constate pour sa part des dégradations sur la vanne V4 (le bois part en lambeau). Il rappelle également que des habitats de prés salés sont déjà bien installés, comme en témoigne la carte des habitats de 2005, ce qui suggère des entrées d'eau salée de longue date, probablement en lien avec les usages (alimentation des mares de chasse).

*Présentation des **actions relatives à la maîtrise foncière et aux pratiques agricoles durables**
à poursuivre sur le marais et le coteau*

Action n° 4

- Plusieurs participants s'étonnent d'une priorisation de la maîtrise foncière sur des terrains situés en front de mer, alors que ces terrains sont voués à disparaître si l'option d'une non-intervention sur le trait de côte est retenue. Voir éléments de réponse de Mme BUREAU (CDL) ci-avant.
- Il est demandé à ce que soit remplacé le terme « aménagement pour l'accueil du public » par « canalisation de la fréquentation » dans le descriptif de l'action n°4.

Actions n° 10 à 14

- M. DE MONTE s'étonne qu'une parcelle agricole, propriété du CDL, soit en maïs, mais valide l'intérêt d'une reconversion en prairie. Mme HÉLIE (CDL) précise que cet aspect fait l'objet d'un échange avec l'exploitant pour que cette conversion puisse s'intégrer dans son système d'exploitation (enjeu économique). La conversion peut donc prendre plusieurs années pour ne pas mettre en péril l'exploitation.
- M. ACHARD (association Rivages du Bessin) et M. DE MONTE rappellent que les chasseurs peuvent constituer des partenaires pour l'entretien de certaines parcelles (comme c'est le cas sur Blonville).

M. DALLEMAGNE répond que les chasseurs ont bien été identifiés comme partenaires dans la fiche action liée aux mares (cf. action n 17).

- M. DESMOULINS s'étonne du budget alloué pour entretenir les mares de chasse et pose la question de la pertinence de la poursuite de cette action. M. DALLEMAGNE précise que ces actions ont fait l'objet de financements via des contrats Natura 2000.
- Mme BUCHART (Chambre régionale d'agriculture de Normandie) précise qu'en ce qui concerne les MAE, des échanges sont en cours. La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie est identifiée pour animer la MAE « bien-être animal » qui pourrait être rattachée à certains objectifs liés aux marais et être proposée aux agriculteurs lors de la prochaine déclaration PAC.
- M. WEIL précise qu'en termes de quantité et de qualité d'eau, l'échelle pertinente de travail et de réflexion est le bassin versant. À ce titre, M. WEIL demande s'il est possible de faire une passerelle en identifiant l'enjeu bassin versant en lien avec les compétences de Ter'Bessin.

M. DUPONT (technicien rivière Ter'Bessin) répond que Ter'Bessin a bien prévu de travailler sur les bassins versants de la Gronde et de la Provence et projette le montage d'un dossier

de restauration de talus et de création/renforcement du maillage bocager en fonction des zones à enjeu érosion/ruissellement.

Présentation de l'action n°18 relative à la définition et la mise en œuvre d'opérations cohérentes d'entretien du réseau principal de canaux

- M. THIBERGE explique qu'il est nécessaire de s'assurer de la bonne circulation de l'eau (y compris sur le marais de Graye-sur-Mer) afin d'éviter des répercussions en amont en termes d'inondation.
- M. DE MONTE précise que certains fossés du réseau secondaire sont comblés et qu'ils mériteraient d'être retravaillés mais qu'au regard du nombre de propriétaires privés, la coordination est difficile
- M. ACHARD explique que la réhabilitation des mares de chasse privées mériterait aussi d'être considérée. M. DALLEMAGNE précise que l'action dédiée aux mares intègre non seulement les mares sur terrains du CDL, mais également certaines mares « privées » à enjeux vis-à-vis des habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000). Certains travaux pourront donc bénéficier de contrats Natura 2000 pour des opérations en lien avec le maintien ou la restauration d'habitats d'intérêt communautaire.

Présentation des actions n°23-24 relatives au développement des partenariats et échanges avec les partenaires et acteurs locaux

- M. BERNIER (Fédération des chasseurs du Calvados) précise qu'en ce qui concerne les battues, les secteurs de Graye et Ver-sur-Mer sont problématiques en termes d'organisation. La réouverture de certaines parcelles (ou couloirs) pourrait permettre de faciliter l'organisation des battues, en délimitant des périmètres de chasse plus petits et en permettant la création de nouvelles lignes de tir. Il précise que ce type d'opérations se confronte cependant à l'acceptation du grand public.
M DE MONTE partage le nécessaire travail de sécurisation et d'organisation des battues.
M. ACHARD précise que l'association des rivages du Bessin travaille actuellement sur l'élaboration d'un nouveau cahier des charges, permettant d'intégrer le DPM dans les opérations de régulation des ESOD.
M. BERNIER demande à ne pas rester sur la notion d'ESOD et intégrer aussi d'autres espèces « problématiques » comme le chevreuil ou le pigeon ramier qui peuvent également faire l'objet de régulation.
M. ZUCCHET précise que la chasse au chevreuil sur un espace naturel sensible, ne peut être autorisée, qu'en cas de problématique avérée et argumentée (ex. : Bois du Breuil avec impact sur la régénération forestière / impact sur le maraîchage / ...). La régulation est donc à étudier en fonction du contexte.

- Concernant les études engagées par Ter'Bessin en lien avec la compétence « PI », M. DUPONT explique qu'il pourrait être intéressant d'échanger avec le cabinet SCE, en charge des études de dangers, pour avoir des précisions sur les études qui vont être engagées.

En ce qui concerne la gestion des niveaux d'eau sur le territoire, Ter'Bessin n'interviendra pas, sauf si un risque inondation est avéré.

Sur la salinisation des milieux et l'élévation du niveau de la mer, des modélisations sont en cours mais elles n'étudieront pas l'impact des submersions sur le compartiment écologique, l'étude portant essentiellement sur la gestion des risques. Ter'Bessin indique que les données historiques sont intégrées au modèle (tempête Xynthia par ex.).

Concernant l'impact des inondations, Ter'Bessin rappelle qu'en fonction des seuils de l'évènement (niveau de danger), il est prévu un passage d'agents de la commune et/ou d'agents de Ter'Bessin pour relever le niveau d'inondation et prendre des photos. Ces données permettent de conserver la mémoire de ces évènements.

- M. JEAN-BAPTISTE (GONm) demande à ce que les moyens nécessaires soient anticipés (notamment humains), pour pouvoir gérer ces sites : ces moyens doivent être à la hauteur des enjeux. M. DALLEMAGNE précise que le plan de gestion doit évaluer le temps nécessaire pour mettre en œuvre le programme d'actions défini.

GROUPE DE TRAVAIL « GESTION ECOLOGIQUE ET OUVERTURE AU PUBLIC » (après-midi)

La présentation a amené les remarques / réflexions listées ci-après.

Rappel des enjeux/objectifs

- M. CHEVALLIER (SCI des Dunes) indique que sur la carte de l'objectif stratégique 1.1, un des fossés sur Meuvaines est un cours d'eau permanent, dépendant d'une source : la source chaude. M. DALLEMAGNE indique que la notion de cours d'eau est cadrée sur la base d'une cartographie établie par l'État (DDTM). Il conviendra de vérifier et cartographier les écoulements qui relèvent effectivement de cours d'eau (enjeux en termes de déclaration de travaux).

*Présentation des actions relatives à l'accueil des espèces d'intérêt patrimonial et communautaire
(zoom sur l'action n°3 – gravelot à collier interrompu)*

- En ce qui concerne le gravelot à collier interrompu, le GONm possède une convention avec l'OFB pour assurer le suivi et la protection des nids en cas de besoin.

Sur Ver-sur-Mer, l'objectif n'est pas de protéger obligatoirement mais de voir comment évoluent les nichées sur une zone de reconquête pour l'espèce.

Sur Graye-sur-Mer en revanche, la protection des nids est nécessaire en raison de la fréquentation du haut de plage.

*Présentation des actions relatives à la poursuite et au renforcement des activités favorables au
maintien des milieux ouverts et notamment des habitats d'intérêt communautaire*

- En ce qui concerne l'action n° 5 « gestion différenciée des saules », M. THOMAS (GMN) rappelle que la musaraigne aquatique est présente sur le marais de Graye-sur-Mer ; or, cette espèce a besoin d'un couvert herbacé et/ou arboré. Les saulaies peuvent donc également lui être favorables.

M. ZUCCHET (CD14) demande l'ajout du GMN comme conseil technique pour cette action de gestion des saulaies
- En ce qui concerne l'action n° 7 de gestion des roselières et des mares abandonnées, le GMN insiste sur l'attention à porter au campagnol amphibie afin de maintenir un linéaire minimum de végétation sur les rives en cas de restauration (maintien d'une bande enherbée proche de l'eau). Travaux à réaliser hors période de reproduction (avril-mai à sept-oct).

M. ZUCCHET explique que le CD14 effectue une fauche des mares en septembre, avec export ($\approx 2,5$ ha / an), sur le principe d'une gestion tournante. Sur le marais de Graye-sur-Mer, un accompagnement du GMN pourrait être opportun sur les mares acquises récemment par le CDL.

- En ce qui concerne l'action n° 8 relative aux espèces exotiques envahissantes, il est demandé de faire figurer la station connue de Crassule de Helms, située à proximité, près de l'émissaire de la Seullès (voir localisation avec le CEN Normandie).

M. ZUCCHET dit son intérêt pour d'éventuels retours d'expérience sur la gestion du solidago de la part du CBNB.

Présentation de l'action n°17 relative à la gestion durable des mares

- M. CHEREAU (GRETIA) confirme le manque de connaissance global sur les invertébrés sur ce site. En améliorant ces connaissances, il serait possible de préconiser de meilleures orientations de gestion (exemple : espèces associées aux litières de roselières en bord de mare).
- Mme. GORET (CBNB) précise qu'un inventaire des characées serait également à mener, ce groupe constituant un excellent indicateur de l'état des mares (pour la salinisation notamment).
- M. JEAN-BAPTISTE (GONm) explique qu'une sensibilisation auprès des chasseurs / gestionnaires de mare est primordiale, afin d'éviter des interventions trop précoces qui peuvent perturber, voire détruire des couvées.
- M. ZUCCHET explique que la réserve naturelle de l'estuaire de Seine avait fait une fiche à l'attention des gabionneurs, pour une gestion durable des mares de chasse. Cet outil pourrait être valorisé dans le cadre de ce plan de gestion. Il relate également un risque de dérangement potentiel des couvées par certains photographes naturalistes peu consciencieux.

Présentation des actions relatives à la gestion des modalités de circulation et d'accès aux sites

- En ce qui concerne l'action n° 19 d'étude des "pratiques / usages / flux / réglementation", M. ZUCCHET relate l'existence d'une application à destination des camping-cars localisant des points de stationnement sur le secteur. M. BERTEMONT précise qu'une démarche auprès du gestionnaire de cette application a déjà été menée, mais est restée sans retour.
- En ce qui concerne l'action n° 21 de renaturation/requalification de la parcelle remblayée au sud du Paisty Vert, M. CHEREAU alerte sur le point de vigilance à avoir quant à une éventuelle reprise d'espèces exotiques envahissantes suite au remaniement de la terre.

- M. BERTEMONT (élu de Ver-sur-Mer), à propos de la question de la quiétude dans les marais, relate des soucis de camping-cars : une fermeture des accès, sans gêner les usagers du marais (agriculteurs et chasseurs) apparaît primordiale.

M. LONGAVENNE (DDTM) demande si ce problème est observé dans les dunes ou sur les chemins, afin de clarifier à qui revient la compétence de cette régulation des accès.

M. BERTEMONT répond que le problème est essentiellement rencontré sur les chemins.

Échanges relatifs à la chasse sur le site

- Comme échangé le matin, M. CHEVALLIER rappelle de remplacer le terme ESOD par gibier en général (action n° 24)

M. ZUCCHET rappelle que la chasse au chevreuil sur un espace naturel sensible est autorisée uniquement en cas de problématique spécifique avérée (dégâts aux plantations ou maraichage).

- Concernant la lutte contre le ragondin, M. THOMAS pointe l'importance de bien choisir les personnes en charge du piégeage, notamment en termes de formation, pour ne pas capturer d'autres espèces (campagnol amphibie notamment). Il devrait y avoir une formation obligatoire des piégeurs sur ces risques.

Présentation des actions relatives à la mobilisation des réseaux scientifiques et naturalistes, en particulier pour appréhender les effets des changements globaux sur le site

- À propos de l'action n° 26, M. CHEREAU indique qu'il existe un programme universitaire (réalisée par Nathalie Niquil – Univ Rouen) sur les transferts de nutriments entre les marais et les zones conchylicoles. Le site de Meuvaines / ver-sur-Mer est identifié pour contribuer à cette étude.
- M. CHEREAU réagit à une question relative à la remontée d'espèces méridionales et à leur prise en compte pour mesurer l'évolution des aires de répartition des espèces dans le cadre des changements climatiques.

L'intérêt serait d'analyser comment ces espèces utilisent le trait de côte pour se déplacer et quel rôle les marais peuvent jouer dans le couloir de déplacement de ces espèces.

Il pourrait être mis en œuvre un protocole ciblé sur les invertébrés (ICOCAM/coléoptères aquatiques) et les amphibiens sur les mares littorales, en lien avec le GRETIA, les CPIE et le Programme régional d'action en faveur des mares.

Ce suivi pourrait être relié au programme « Sentinelle du climat – URCPIC » pour lequel le dialogue avec les gestionnaires est à son commencement.

- M. CHEREAU préconise d'utiliser la terminologie d'aléas climatiques plutôt que changements climatiques.
- À propos de l'action n° 27, M. DALLEMAGNE demande si, pour le suivi des mares, certaines mares privées pourraient être intégrées (se rapprocher des propriétaires au préalable pour obtenir leurs accords).
- Le Campagnol amphibie pourrait également constituer un indicateur pour les mares test, en analysant son évolution depuis l'étude de 2017 et en croisant les observations avec l'évolution de la salinité sur le site.
- Mme Goret indique que l'objectif concernant la cartographie des habitats sur les sites Natura 2000, est de pouvoir les renouveler tous les 10 ans.
- À propos de l'action n° 28, M. THOMAS confirme un déficit de connaissance concernant les mammifères sur les marais arrière-littoraux.

Pour étudier les chauves-souris, la méthode acoustique (pose d'enregistreurs sur des points stratégiques + écoute active sur site) sont les méthodes les plus pertinentes, avec deux passages par an : un au printemps et un en fin d'été. Éventuellement, des captures complémentaires peuvent être menées dans les milieux qui s'y prêtent, pour identifier par exemple des indices de reproduction à proximité du site (colonie de petit rhinolophe connue sur le secteur).

NB : cette action pourrait être rattachée également à l'objectif de renforcement du bocage sur le coteau (à intégrer dans les actions du Docob).

- M. ZUCCHET précise que la CATER lui a relaté l'intérêt de travailler sur des indicateurs piscicoles, notamment en lien avec l'aspect « continuités écologiques ».
- M. JEAN-BAPTISTE explique que le marais de Meuvaines constitue un joyau et qu'il serait très intéressant de mobiliser la connaissance sur ce site, à la recherche par exemple de la marouette de Baillon ou du butor étoilé...
- M. CHEREAU préconise de scinder les groupes à étudier en fonction des enjeux (ex : mares, roselières, etc.) tout en poursuivant une amélioration « opportuniste » des connaissances (entomofaune, bryophytes, lichens, champignons). Il serait intéressant de développer des aspects exploratoires multi-groupes, par exemple sur les milieux tourbeux (en travaillant sur des approches fonctionnelles de ces milieux tourbeux, en lien avec la nature des sols).
- M. CHEVALLIER relate la crainte de la SCI des Dunes de voir augmenter la fréquentation du site en cas de diffusion de données naturalistes sensibles ou patrimoniales.
- À propos de l'action n° 29, M. JEAN-BAPTISTE demande quel type de communication est souhaitable autour de ce site méconnu. Est-il réellement nécessaire de communiquer, notamment au regard de l'objectif de maintien de la quiétude dans les marais) ?
- M. LONGAVENNE (DDTM) demande s'il existe des panneaux pour sensibiliser à l'intérêt de ces sites. A l'heure actuelle, il n'y en a pas, mais ce type de panneau de sensibilisation pourrait être installé en entrée de site, pour informer le grand public. Ce constat est partagé par M. BERTEMONT (commune de Ver-sur-mer). Le besoin reste à définir : quel format ? quel contenu ? pour quel public ?

- M. LONGAVENNE propose d'effectuer une sortie sur site, ouverte à tous, après le COPIL en mai 2023.
- M. ZUCCHET explique que les animations proposées par le CD 14 (via son prestataire le CPIE) et par les communes à l'attention des élèves sont à maintenir, en tenant compte de la vocation de quiétude du site.

SUITES À DONNER

La révision conjointe du Document d'objectifs Natura 2000 et du plan de gestion des terrains du conservatoire va se poursuivre selon le calendrier suivant :

- **Janvier à mars 2023** : Finalisation du plan d'actions, rédaction du tome 2 du plan de gestion et du DOCOB du site Natura 2000.
- **Mars** : Ecriture des cahiers de charges et de la charte Natura 2000.
- **Avril** : Pré-validation des documents en **comité technique**.
- **Mai** : Validation des documents en **comité de pilotage**.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présents le matin

Achard Denis - Association Rivages du Bessin
Bernier Stéphane - Fédération des chasseurs du Calvados
Bertemont Philippe - commune de Ver-sur-Mer
Buchart Perrine – Chambre régionale d'agriculture de Normandie
Bureau Isabelle - Conservatoire du Littoral
Chevallier Romaric - Garde-chasse du marais de Meuvaines
Daniel Solène – DDTM 14
De Monte JH – ASA de Ver-sur-Mer
Demoulins Benoît – TER Bessin
Dupont Gianni - TER Bessin
Duval Edouard – propriétaire
Hélie Camille - Conservatoire du Littoral
Jean-Baptiste James - GONm
Longavenne Frédéric – DDTM du Calvados
Mouchel Yann - OFB
Onillon Philippe - TER Bessin
Thiberge Pascal - commune de Graye-sur-Mer
Turban Romarick - TER Bessin
Weil Stéphane - CATER
Zucchet Olivier – Conseil départemental du Calvados

Présents l'après-midi

Bertemont Philippe - commune de Ver-sur-Mer
Bureau Isabelle - Conservatoire du Littoral
Chéreau Loïc – GRECIA
Chevallier Romaric - Garde-chasse du marais de Meuvaines
Daniel Solène – DDTM 14
Dupont Gianni - TER Bessin
Goret Marie – CBN de Brest
Greneau Michèle - commune de Graye-sur-Mer
Hélie Camille - Conservatoire du Littoral
Jean-Baptiste James – GONm
Longavenne Frédéric – DDTM du Calvados
Thomas Bastien – GMN
Zucchet Olivier – Conseil départemental du Calvados

Excusés pour le matin et l'après-midi

Biéro Thomas – DREAL Normandie
Boutard Delphine - Conseil départemental du Calvados
Joncourt Yann – Agence de l'Eau Seine-Normandie
Michaud Hélène – OFB
Moureau Danièle – DRAC Normandie
Pagny Julie – Réseau d'observation du littoral Normandie Haut de France
Savigny Jean-Marc - GONm